

LE PETIT CHÂTEAU DE THERESE – Ecole et Collège –

Règlement intérieur

L'Ecole « LE PETIT CHÂTEAU DE THERESE » est un établissement libre et hors contrat, administré et géré par une association loi 1901, AMELCC (Association Martiniquaise pour l'Ecole Libre de Confession Catholique- N°W9M3001706).

Le projet d'établissement est bâti à partir de quatre axes fondateurs :

- L'enracinement dans la Foi catholique
- Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants
- La cohérence éducative entre la maison et l'école
- Permettre à chaque élève d'atteindre son excellence en respectant « l'horloge interne » de chaque enfant.

Pour nous aider dans notre mission, il est demandé :

1. Aux parents :

- Que leurs enfants soient présents à l'école 5 minutes avant la sonnerie. Au troisième retard constaté et non justifié, une sanction sera prise.
- De prévenir avant le début des cours, l'absence de leur enfant.
- De prendre rendez-vous avec les enseignants en cas de besoin, afin d'éviter de parler trop longuement aux enseignants au moment de la rentrée en cours.
- De signaler à l'école les maladies infantiles et la présence de poux par respect de son prochain. Les enfants contagieux et fiévreux sont gardés à la maison. Les enseignants ne sont pas habilités à donner les médicaments.
- De coopérer étroitement avec les enseignants concernant leurs enfants (charte), dans le respect de l'autorité due à leur statut.
- De respecter les règles essentielles de courtoisie envers tout le personnel de l'établissement, ainsi qu'à tous les enfants.
- De respecter l'esprit profondément chrétien de l'école et de son projet éducatif (charte)

2. Aux élèves :

- De porter l'uniforme de l'école : pour les filles, la jupe vichy bleu et blanc avec un ourlet à mi genoux (bretelles en maternelle et primaire), chemisier ou polo blanc (sans aucun motif ou marque distinctive), chaussures de ville (pas de tennis ou basket), les cheveux doivent être coiffés et attachés. Pour les

garçons, bermuda ou pantalon bleu marine (pas de jean, pas de short), chemisier ou polo blanc (sans aucun motif ou marque distinctive), chaussures de ville (pas de tennis ou basket), les cheveux doivent être coiffés et attachés. Garçons et filles doivent garder leur chemisier ou polo à l'intérieur de la jupe, du pantalon ou du bermuda.

- Les tenues de sport sont réservées aux activités sportives, le jour fixé dans l'emploi du temps.
- De prendre soin des locaux, du matériel, du mobilier et des manuels, qui pourront être revendus en fin d'année à la « bourse aux livres ». Toute dégradation volontaire devra être réparée par l'élève aidée de ses parents.
- De respecter les consignes de sécurité
- De se mettre en rang dans le calme à la fin des récréations et de se placer en silence dans la classe.
- De ne pas introduire dans l'école de téléphone portable, jeux électroniques, jeux, jouets, objets dangereux (canifs, billes acier ... , images ou revues autres que celles préconisées par les enseignants, gadgets à la mode, bijoux autres que les médailles de baptême ou montre, Ils seront confisqués définitivement.
- De respecter les règles essentielles de politesse envers tout le personnel de l'école (enseignants, personnels ou bénévoles) et les camarades.
- De veiller au respect de l'Eglise dans ses propos et ses attitudes.

La journée de classe commence et se termine par la prière ; ainsi que le repas avec le Bénédicité et l'Action de grâce.

Tout manquement au présent règlement sera suivi d'un avertissement et d'une sanction d'intérêt général au sein de l'établissement. Au bout de deux avertissements, l'élève sera consigné en dehors des horaires de cours pour un devoir dont la note comptera dans sa moyenne. Au troisième avertissement, l'élève sera exclu une journée et devra remettre à son retour, un devoir maison qui comptera dans sa moyenne. Au-delà, ou en cas de manquement grave, une exclusion définitive sera décidée.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Nous soussignons, avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement scolaire « Le Petit Château de Thérèse, école et collège, et de sa charte.

Par le choix libre et volontaire de cet établissement scolaire, nous nous engageons à les accepter et à en faciliter l'application par notre enfant
En classe de

Nous sommes conscients d'être les premiers et principaux éducateurs de nos enfants et que l'établissement « Le petit Château de Thérèse », nous apporte son soutien pour leur instruction avec un esprit et des spécificités qui constituent son caractère propre (charte). Dans ce domaine l'établissement exerce l'autorité que nous lui déléguons.

Cela implique donc notre adhésion explicite au projet, à la charte et au règlement intérieur de l'établissement « Le Petit Château de Thérèse, » école et collège, tout au long de l'année.

Nous autorisons l'AMELCC et « Le Petit Château de Thérèse », à publier des photos de notre/nos enfant (s) sur ses documents, prospectus et site internet.

Le :

Signatures des parents (précédées de mention « Lu et approuvé » :

ENGAGEMENT DE L'ELEVE

Moi,

Inscrit en classe de:..... reconnais avoir pris connaissance des règles qui sont données par le règlement intérieur du Petit Château de Thérèse., école et collège.

Je promets de prendre le règlement au sérieux et de m'appliquer à le respecter.

Le :

Signature de l'élève :